

Infor'Amay

Le journal d'informations de la Commune d'Amay



N° 11 • Mars 2015 • www.amay.be

DIMANCHE 22 MARS 2015

Journée porte ouverte à la station d'épuration d'Amay

**Visitez les installations, de 10 à 17h
rue du Nord Belge, 20**

DANS CE NUMÉRO :

- p 2** • Points de dépôt
- Appel à candidatures
- Un nouveau Cyberspace
- Mobi'TIC
- p 3** • Pêche interdite à la Gravière
- Horaire Bibliobus
- p 4-5** • **AMAY, UN CADRE DE VIE
EN ÉVOLUTION**
- p 6** • Entretien des voiries communales
- Semaine sans pesticides
- Audit des bâtiments énergivores
- p 7** • Tribune politique
- p 8** • Journée porte ouverte
- Concours Recupel
- Agenda

LE MOT DU COLLÈGE

CHÈRES CITOYENNES, CHERS CITOYENS,

Avec le grand feu du carnaval, l'hiver, saison parfois difficile à vivre, est enfin derrière nous. Je vous souhaite d'y avoir jeté l'humour un peu chagrine qui peut parfois nous envahir en cette saison du fait du manque de clarté, du froid et de la fatigue. Je vous souhaite également d'avoir mis à profit cette période pour réfléchir aux projets que vous mettrez en œuvre dès le printemps.

Ah, le printemps, période de renouveau et de douce lumière, il est propice au changement ! Alors, pourquoi ne pas faire un grand nettoyage dans votre maison et en **profiter pour changer votre intérieur** ? Vous trouverez peut-être le mobilier et la décoration qu'il vous faut dans notre magasin « **Amay'nagement** », qui a réouvert ses portes dans l'ancienne école des Marronniers.

Ré-appropriez votre jardin ou votre terrasse.

Le mois de mars est en effet le début d'une **grande saison de jardinage**. C'est le moment de tailler vos rosiers grimpants et buissonnants. C'est aussi le moment de bêcher et de nettoyer tous vos massifs en vue de les garnir de nouvelles plantes, etc. Le travail ne manque pas !

Il faudra tenir compte de la **nouvelle réglementation wallonne** qui interdit l'usage des pesticides. Mais sachez qu'il existe des alternatives aux produits chimiques pour désherber votre trottoir ou votre allée. Dans ce cas, binette, rasette et sarcloir sont vos meilleurs alliés. Pour les racines plus difficiles à extraire (pissenlit, oseille ou chardon), il existe l'arrache-pissenlits, un outil qui vous permet d'extraire les racines les plus coriaces en un tour de main. **Truc & astuce** : versez régulièrement de l'eau bouillante sur la plante indésirable et vous en serez débarrassée. Ou si-

non, sachez que le désherbeur thermique est tout aussi efficace. **N'hésitez pas à contacter le service Environnement** au 085/ 310 544 pour vous guider et vous conseiller.

Grâce à l'achat d'un **désherbeur à mousse** pour l'entretien des espaces communaux, Amay est cette année une « **commune zéro produit phyto** » ! Un outil efficace et dénué de toute empreinte écologique qui pulvérise de la mousse. Non, il ne produit pas de neige artificielle mais bien de la vapeur qui est maintenue plus longtemps sur les plantes par la mousse d'amidon végétal. Cette chaleur détruit les cellules des plantes indésirables. Une vraie solution respectueuse pour l'environnement.

Bonne lecture de cette édition printanière de votre journal ! ■

*Janine Davignon
Echevine de l'Environnement*



Infor'Ama

Votre journal communal d'informations est disponible mensuellement par **points de dépôt**. Il est mis à disposition dans les services communaux, les maisons de repos, les écoles, les librairies, les boulangeries, au Delhaize, Carrefour, les médecins généralistes et les pharmacies de l'entité. Vous pouvez également le télécharger directement via le site www.amay.be ou vous abonner par mail sur simple demande à office.tourisme@amay.be

Suivez également l'actualité amaytoise sur Facebook

POINTS DE DÉPÔT



Commune d'Amay

APPEL À CANDIDATURES

Chaque année, la Commune d'Amay organise des plaines durant les vacances de Pâques et d'été. Un panel d'activités et d'animations (jeux, balades, piscine et ateliers créatifs) y est proposé aux enfants. Afin d'encadrer ces plaines, l'**Administration communale procède au recrutement d'animateur(-trice)s**.

Étudiant, tu es à la recherche d'un job pour les vacances...

Tu as un brevet d'animateur(-trice)...

Tu n'as pas de brevet d'animateur mais tu as un diplôme à orientation sociale ou pédagogique et de l'expérience en plaines...

Tu es puériculteur (-trice)...

Tu n'es pas dans les conditions reprises avant mais tu souhaites être aide moniteur...

Périodes d'animation

Du mardi 7 avril au vendredi 17 avril 2015

Du mercredi 1^{er} juillet au vendredi 31 juillet 2015

Localisation de la plaine: site des Mirlondaines - rue des Terres Rouges.

Si tu es intéressé(e), transmets ta candidature, pour le 2 mars 2015 au plus tard, à : **Monsieur D. Boccar** - Echevin des Affaires sociales, Chaussée F. Terwagne, 76 - 4540 Amay

Plus d'infos ? Contactez **Marie Hubin**, chef de plaines, au 085/830 811 ou via e-mail : marie.hubin@amay.be

MOBI'TIC

Mobi'Tic est un projet provincial de structure mobile qui propose aux seniors une initiation à l'utilisation d'Internet et aux Technologies de l'Information et de la Communication.

En partenariat avec l'Administration communale d'Amay et organisée par le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), une première formation a eu lieu le 17 février 2015. Elle portait sur la thématique suivante : « Découvrir le système d'exploitation Windows 8 ».

Deux autres formations sont programmées dans les mois qui viennent:

Mardi 7 avril 2015 : « Découverte du monde des tablettes numériques » (inscription obligatoire à partir du 15 mars) ;

Mardi 5 mai 2015 : « Détecter et éviter les dangers du net » (inscription obligatoire à partir du 15 avril).

Modalités pratiques: ces formations se déroulent à l'Administration communale d'Amay, ch. Freddy Terwagne, 76 (dans la salle du Conseil, au 2^e étage).

Elles sont programmées soit le matin de 9h à 12h, soit l'après-midi de 13h à 16h. L'horaire sera précisé lors de l'inscription et suivant les places disponibles.

Le matériel est fourni mais vous pouvez venir avec votre ordinateur portable ou votre tablette.

Inscription: les formations sont gratuites mais doivent faire l'objet d'une inscription préalable.

Pour ce faire, nous vous invitons à contacter **Béatrice Dumont** ou **Laurence Malchair**, agents du service des Affaires sociales, au **085/830 820**.



UN NOUVEAU CYBERSPACE

Suite à une initiative du Conseil des Aînés, la Commune d'Amay a décidé d'ouvrir un **nouvel espace public numérique**. Il s'agit d'un endroit ouvert à tous et en particulier aux aînés offrant un programme individualisé à la demande et/ou des cours collectifs.

Le Cyberspace vous permet de vous initier gratuitement à l'outil informatique de A à Z. Aucune notion de base n'est requise.

Les formations proposées sont diverses et variées. Cela va de l'apprentissage de la navigation sur internet à la découverte des outils de bureautique : vous créez et mettez en page vos textes avec le logiciel Word. Avec Excel, vous découvrez les bases pour créer des tableaux, encoder et mettre en forme vos données. Le Cyberspace, vous permet aussi de savoir comment créer un compte de messagerie, envoyer et relever vos e-mails et utiliser les fonctionnalités de votre boîte mail. Le traitement de l'image

n'aura également plus de secret pour vous : vous apprendrez à stocker et à retravailler vos photos, etc.

Où & Quand? Maison Communale, salle du Conseil (2^{ème} étage) - Tous les lundis de 14h à 17h.

Prix? Gratuit et chauffé.

Modalités pratiques : On vient avec son portable ou sa tablette. La Commune met à disposition des portables si vous n'en possédez pas.

Envie de vous plonger dans le monde de l'informatique et dépasser la fracture numérique en apprenant pas à pas, le tout dans la convivialité, le respect et la bonne humeur ? Rejoignez-nous au nouveau Cyberspace dès à présent.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service Pensions au 085/830 820. **Bienvenue à tous et toutes !**

PÊCHE INTERDITE AU BORD DU LAC DE LA GRAVIÈRE



Afin de préserver la beauté et la faune du site de la Gravière, le règlement de police concernant le lac a été renforcé, depuis l'automne dernier, d'une **interdiction de pêche** (sous peine de sanctions légales qui vont de la saisie du matériel à des poursuites judiciaires).

Cette activité est source de nuisances pour les oiseaux qui se retrouvent prisonniers dans les lignes et les hameçons laissés au bord et dans le lac ; le fond du lac étant densément peuplé d'algues, les lignes s'y accrochaient et constituaient un véritable

piège pour les volatiles. Un danger de noyade qui explique aussi l'interdiction de s'y baigner.

Cette activité est nuisible enfin car la présence incongrue de poissons de Meuse relâchés dans le lac par des pêcheurs perturbe tout l'éco-système.

Le plan d'eau et les abords de la Gravière hébergent un grand nombre d'habitats et d'espèces de valeur patrimoniale, parfois menacés aux niveaux régionaux et européens, que l'on nous envie et qu'il y a lieu de préserver.

HORAIRE 2015 DU BIBLIOBUS

Parce que l'accès à la culture et à l'information pour tous est primordial, le bibliobus de la Province de Liège fait une halte à Amay les **1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois** aux endroits suivants :

✓ **l'école spéciale, rue Velbruck, 22 à 4540 AMAY** (13h30 à 14h)

✓ **l'école communale des Thiers, rue H. Collinet** (14h05 à 16h – excepté pendant les vacances: 11h à 12h).

Passage du bibliobus (1^{er} et 3^e vendredis) en 2015 :

* = Horaire de vacances (de 11h à 12h)

Mars	6	20	Août	-	21*
Avril	3	17*	Septembre	4	18
Mai	-	15*	Octobre	2	16
Juin	5	19	Novembre	6*	20
Juillet	3*	-	Décembre	4	18

Le bibliobus fait également une halte dans notre Commune les **1^{er} et 3^e mardis de chaque mois** aux endroits suivants :

✓ **l'école communale d'Ampsin, rue Aux Chevaux, 6 à 4540 AMAY (AMPSIN)** (de 9h à 10h30 – excepté pendant les vacances: 9h15 à 9h45)

✓ **l'école communale du Rivage, allée du Rivage, 12 à 4540 AMAY** (de 10h45 à 12h – excepté pendant les vacances: 10h à 10h30)

✓ **l'école communale de Jehay, rue du Tambour, 27 à 4540 AMAY (JEHAY)** (de 13h30 à 14h30 – excepté pendant les vacances: 11h30 à 12h)

✓ **l'école communale d'Amay centre, rue de l'Hôpital, 1 à 4540 AMAY** (de 14h45 à 15h30 – excepté pendant les vacances: 10h45 à 11h15).

Passage du bibliobus (1^{er} et 3^e mardis) en 2015 :

Mars	3	17	Août	-	18*
Avril	7*	21	Septembre	1	15
Mai	5	19	Octobre	6	20
Juin	2	16	Novembre	3*	17
Juillet	7*	-	Décembre	1	15

* = Horaire de vacances scolaires

Souplesse, convivialité et partage...

Véritable bibliothèque itinérante qui va à la rencontre d'un public moins mobile, le bibliobus est un relais auprès de nos écoles, associations d'éducation permanente, organismes socioculturels, crèches, par le « contrat-lecture », ... Il favorise la libre circulation des livres et conseille les lecteurs qui le souhaitent.

Le bibliobus, c'est un service qui vous propose :

- 3000 à 4000 livres et une cinquantaine de revues, en libre accès, dans le bus ;
- une collection diversifiée de 80.000 documents ;
- 250 nouveautés par mois ;
- l'accès aux collections de la bibliothèque des Chiroux et d'autres bibliothèques via le prêt inter-bibliothèques ;
- des Fonds jeunesse (livres en multiples exemplaires) ;
- une large collection de livres en grands caractères et de livres d'art.

Le bibliobus, c'est également des centaines d'animations par an, des rencontres avec des auteurs et des professionnels du livre. C'est un service de proximité à l'écoute de ses lecteurs.

Les prêts

Pour rappel, les prêts de livres sont consentis pour 15 jours et sont renouvelables une fois. La réservation des livres s'effectue lors de votre visite au Bibliobus, par lettre ou par e-mail. Exceptionnellement, en cas d'urgence, les ouvrages peuvent être réservés par téléphone.

Pour tous renseignements complémentaires : BIBLIOBUS, rue de Wallonie, 28 – 4460 Grâce-Hollogne – Tél : 04/237.95.05 & Fax : 04/237.95.10 – culture.bibliobus1@provincedeliege.be



Le printemps pointe à l'horizon... et avec le Renouveau, les activités de plein air reprennent. C'est le moment de réinvestir le jardin, d'aménager sa terrasse ou son quartier ou encore de cultiver la terre. Notre belle commune évolue et son urbanisation s'étend mais il reste néanmoins de nombreux espaces verts qu'il y a lieu de préserver, entretenir et développer.

Par ses projets d'aménagement du territoire et ses partenariats, l'Administration communale s'est engagée, depuis plusieurs années, à améliorer le cadre de vie amaytois, tout en conservant la qualité paysagère et la biodiversité qui la caractérisent.

Découvrons ensemble quelques réalisations, actions et projets communaux. Nous verrons aussi comment un collectif local dynamique peut exploiter un terrain communal inoccupé et le transformer en jardin communautaire. Nous soulignerons enfin l'engagement d'Amaytois(es) au service de leur quartier et de leur commune.

DES PROJETS

Plantation dans les espaces publics et distribution d'arbres aux particuliers.

Un projet de **plantation d'arbres** haie, plantes indigènes,...).

hautes tiges a été réalisé en novembre dernier, en bord de champ, **rue Kérité**, dans le cadre de la semaine de l'Arbre.

Le service Environnement, en collaboration avec les bénévoles du Plan Communal de Développement de la Nature ont planté 28 tilleuls à petites feuilles afin de structurer la zone retenue.

L'objectif premier de ces travaux est de réduire fortement l'écoulement des eaux lors de fortes averses, grâce à la présence d'un accotement et d'arbres. En réalisant ce type d'aménagement, cela permet également de réduire la vitesse sur cette voirie par effet de porte. Un autre objectif de ce projet est d'agrémenter le quartier en favorisant la biodiversité des lieux par l'augmentation du couvert végétal.

Plus globalement, ce projet de plantation s'inscrit dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique dans lequel l'arbre, partenaire indispensable, joue un rôle majeur.

Ce n'est pas pour rien qu'une journée lui est dédiée... Fin novembre, des plants sont, chaque année, distribués gratuitement (fournis par la Région Wallonne) aux particuliers.

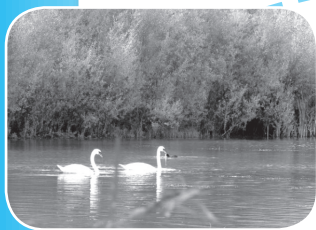
La Journée de l'Arbre, c'est aussi un moyen pour vous prodiguer des conseils personnalisés et vous aider à concrétiser vos projets verts (jardin,

Enfin, une manifestation incontournable dans notre commune célèbre les enfants nés de l'année écoulée : **la Plantation de l'Arbre**. Elle consiste en une cérémonie au cours de laquelle notre Bourgmestre plante la variété d'arbre mis à l'honneur et confie aux parents un arbre souvenir qui pourra grandir en même temps que leur enfant et dont il pourra prendre soin. L'occasion également de valoriser un quartier, d'aménager un nouvel espace de repos comme la piste de pétanque de la rue de la Sablière cette année.

Des jardins communautaires pour créer du lien social et agrémenter sa commune.

Les jardins communautaires sont des terrains gérés de manière commune par un groupe d'habitants-jardiniers volontaires qui se partagent une parcelle où ils cultivent et récoltent fruits et légumes. L'existence de ce type de jardin repose sur une **dynamique participative** et invite au **partage** tout en valorisant **l'alimentation durable** et la **préservation de nos espèces animales et végétales**.

C'est ainsi qu'est né, en 2010, le **pota-ger communautaire** de la cité Rorive, juste à côté de l'école communale du Rivage où 28 parcelles sont cultivées



à présent. Entretemps, une citerne à eau de pluie a été installée et prochainement, un abri de jardin y sera implanté ; l'idée étant de renforcer la convivialité des lieux.

Un **verger communautaire** a également été créé au bout de la rue Les Communes à Ombret. Il est composé uniquement d'anciennes variétés d'arbres fruitiers



afin de conserver, pour les générations suivantes, des variétés adaptées à nos conditions climatiques. Cette année, ils devraient porter des fruits pour la première fois.

DES ACTIONS

Journée nature-embellissement

Pour sa 19^e édition, l'opération **Amay propre** invite la population à se mobiliser pour réaliser un grand nettoyage de





VIE EN ÉVOLUTION

printemps de notre commune.

Une nouveauté pour 2015, la journée va changer de nom et s'appellera « **Journée nature, embellissement de l'environnement et conservation de la biodiversité** ». Ainsi, le travail de sensibilisation et de prévention environnementales dans l'entité, réalisé entre autres par le biais des agents constatateurs, fait que la quantité de dépôts sauvages de déchets a sensiblement diminué. De plus en plus de citoyens se sentent en effet concernés et s'investissent dans la préservation de leur cadre de vie.

Si vous souhaitez participer à cette opération et rejoindre les équipes de volontaires, rendez-vous le samedi 25 avril 2015. Des comités de quartier comme celui du Thier Philippart, seront de la partie cette année !

La semaine sans pesticides

L'usage des pesticides phytopharmaceutiques est interdit tant dans les espaces publics que pour les particuliers. Pour

l'entretien de ses lieux publics, notre Commune s'est dotée d'un désherbeur à mousse, une solution efficace et respectueuse de l'environnement.

Se passer des pesticides, c'est possible ! Du 20 au 30 mars, le service Environnement se mobilise et vous conseille dans le cadre de cet événement.

Une astuce pour le jardin...

Ce printemps, plantez des végétaux de chez nous. Ils sont bien adaptés au sol et au climat de notre jardin et poussent donc plus facilement. Ils sont aussi plus résistants aux maladies et aux pucerons. Les variétés de plantes indigènes sont multiples, vous en trouverez bien une qui vous plaît. .

DES CITOYENS ACTIFS

Le projet d'aménagement et d'embellissement de quartier pour le Thier Philippart

Parce qu'ils veulent se réapproprier leur cadre de vie et embellir leur quartier, des



habitants du Thier Philippart, par l'intermédiaire de leur comité de quartier, ont décidé d'entreprendre collectivement une série de **projets d'aménagement et d'actions**. L'Administration communale soutient cette participation active citoyenne parce qu'elle favorise la solidarité et engendre des comportements écoresponsables. Voici une liste non exhaustive de leurs projets :

- L'installation d'un nouveau banc au-dessus du Thier ;
- L'aménagement de l'entrée du bois de Mer, le placement d'hôtels à insectes et la pose d'un panneau didactique ;
- La participation à la



« **semaine sans pesticides** », à « **Amay propre** » et la **rédaction d'une charte de quartier** ;

- La **plantation de fleurs et d'arbustes** et l'entretien à différents endroits de leur quartier...

DES PARTENARIATS

Le PCDN : des acteurs de terrain engagés

Le Plan communal de Développement de la Nature d'Amay (PCDN) est né en 2006. Sur base d'une analyse approfondie de la situation environnementale locale et de consultations citoyennes, une charte et un programme d'actions ont été élaborés. Celui-ci s'articule autour de quatre groupes :

- Nature et tourisme
- Nature et sensibilisation
- Nature et aménagement du territoire
- Nature, faune et flore

Dans ses actions, le PCDN suit une ligne de conduite qui met en adéquation l'intérêt de la nature, les projets de développement et le cadre de vie des Amaytois(es).

Quelles actions sur le terrain ?

La réalisation de sentiers promenades à pied et à vélo et de guides.

Le nettoyage de la mare située dans le bois, à proximité de la rue d'Ampsin.



La construction de caissons pour préserver les hirondelles de rivage.

La participation aux actions de sensibilisation, etc.

Ces projets vous intéressent ? Vous avez des idées ? Vous souhaitez participer à un groupe et/ou recevoir des informations relatives au PCDN, contactez Didier Marchandise, le coordinateur local, au 085/316 615 ou via e-mail : didier.marchandise@amay.be

Vous pouvez également consulter la page facebook "Commune d'Amay" pour le planning 2015 des réunions du PCDN.

Parce que l'amélioration de notre cadre de vie n'est pas uniquement liée à la qualité de notre habitat mais passe aussi par un aménagement du territoire harmonieux et durable, préservons la biodiversité au cœur de notre commune.

L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES



La Commune est gestionnaire de ses propres voiries. Outre les travaux de nettoyage et de déneigement assurés par les services communaux, l'entretien de celles-ci consiste en la réalisation de travaux lourds et moyens (réfection des fondations, pose d'un nouveau revêtement, tassement des excavations, ...).

L'ensemble des travaux de voirie fait l'objet d'un bail d'entretien qui est budgétisé annuellement. **Cette année, plus d'une vingtaine de rues, réparties dans toute l'entité, sont concernées.** En 2015, le budget prévu représente pour l'entretien des voiries : 400.000 € et pour leur amélioration : 1.114.860 €. Voici des précisions sur la **liste des travaux du bail d'entretien 2014 (400.000 €)** qui devraient débiter en **mars – avril**, en fonction des conditions météorologiques :

Raclage partiel + pose de revêtement hydrocarboné:

- Rue des Sorbiers ;
- Une partie de la rue de l'Ecluse ;
- Rue des Acacias.

Raclage généralisé + pose de revêtement hydrocarboné:

- Rue Thier Philippart ;
- Rue le Sart ;
- Rue Marchandise ;
- Rue des Buses.

Raclage partiel + reprofilage + pose de revêtement hydrocarboné:

- Rue Saint Lambert ;
- Rue des Terres Rouges ;
- Rue les Communes (impasse) ;
- Chemin Lecomte.

Réparation du ralentisseur par démontage complet et reconstruction:

- Rue Petit Rivage.



SEMAINE SANS PESTICIDES DU 20 AU 30 MARS 2015

La 8^e édition de la semaine sans pesticides aura lieu du **20 au 30 mars 2015**. Une occasion pour vous informer sur les dangers des pesticides et **pour vous montrer qu'il existe des alternatives efficaces.**

Près de 120 activités sont proposées chaque année dans le cadre de cet événement. Elles sont organisées par des professionnels, des particuliers, des associations ou encore des communes. Elles s'adressent aussi bien aux jardiniers amateurs et aux familles qu'à un public averti.

Toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site www.semainesanspesticides.be.

Dans le cadre d'une action de sensibilisation, consultez la brochure « Moins de pesticides, moins de déchets spéciaux et moins de pollution... C'est tout bénéfique pour la santé et l'environnement ! ». Toutes les brochures sont à votre disposition **au service communal de l'Environnement, rue de l'Industrie, 67 à 4540 Amay.**

Se passer des pesticides, c'est possible et c'est surtout obligatoire dans deux cas de figure depuis le 1^{er} septembre 2014 ! Informations complémentaires sur le site www.amay.be ou auprès de Didier Marchandise, conseiller Environnement, au 085/316 615 ou via e-mail : didier.marchandise@amay.be

AUDIT DES BÂTIMENTS ÉNERGIVORES

Dans le cadre du projet "31 communes au Soleil", Amay poursuit son objectif d'économies énergétiques. Cela fait plusieurs années que le programme de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie a été développé dans les écoles communales et l'ensemble des bâtiments communaux. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela marche! Suite aux différentes actions et investissements consentis, la Commune d'Amay a pu diminuer ses consommations de chauffage de l'ordre de 40% en 15 ans.

La première phase du projet "31 communes au Soleil" consistait à **installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment du service Environnement**. La deuxième phase du projet est, à présent, lancée. Après une analyse par un bureau d'études, on a identifié **quatre bâtiments communaux** particulièrement énergivores (en termes de chauffage et d'électricité) sur lesquels il est nécessaire **d'intervenir prioritairement** : l'école des Thiers, le Hall Omnisports, le Centre Culturel et les installations au stade de la Gravière. Notre Commune vise, à travers ses projets et ses



investissements, à réduire encore et toujours sa consommation d'énergie.

A la maison, vous pouvez vous aussi réduire votre empreinte énergétique par des gestes simples et/ou des investissements.

N'hésitez pas à faire appel à notre **conseiller Energie, Damien Lambotte (085/310 543 ou service.energie@amay.be)** pour recevoir des conseils et des brochures sur les économies d'énergie, faire une comparaison des plans tarifaires des fournisseurs d'énergie ou encore pour vous informer sur les primes disponibles. **Ce faisant, vous faites un geste pour la planète mais aussi pour votre portefeuille.**

DROIT DE PAROLE : la Tribune libre des groupes politiques représentés au Conseil communal

Infor'Ama Mars 2015



UN BUDGET 2015

RAISONNABLE ET RESPONSABLE

**CHÈRES AMAYTOISES,
CHERS AMAYTOIS,**

Lors du conseil communal du 18 décembre 2014, la majorité Ecolo-Amay Plus a voté son budget pour l'année 2015. Un budget raisonnable, responsable et dans l'intérêt de tous les Amaytois.

Dans un contexte de crise, avec des pressions croissantes sur les communes et un CPAS ayant de plus en plus de mal à joindre les deux bouts, la commune a réussi le défi de présenter un budget cohérent, à l'équilibre, sans projets grandiloquents mais utiles à la collectivité.

Ainsi, avec les contraintes liées à l'élaboration du budget (obligation de présenter un budget à l'équilibre, la commune étant sous plan de gestion), la commune a malgré tout réussi à ne pas licencier de personnel communal, revaloriser les plus bas salaires de ses employés, financer le **CPAS à hauteur de 1.600.000€ soit la plus haute dotation jamais allouée par la commune au CPAS**, améliorer les conditions d'accueil de nos **enfants en injectant 1.450.000€ dans nos écoles communales** ou encore réhabiliter la maison Hanoul afin d'en faire un véritable office du tourisme et valoriser ainsi notre patrimoine culturel.

La majorité prend ici ses responsabilités en apportant une vision claire de sa politique : des projets utiles, tenables financièrement, répondant aux besoins quotidiens de la population sans aller piocher dans la poche des citoyens, en ne touchant pas aux deux principales taxes communales (additionnels à l'impôt sur les personnes physiques et sur le précompte immobilier) tout en protégeant également les plus défavorisés, en transférant une partie conséquente de ses fonds vers le CPAS.

Nathalie Bruyninckx - Thomas Lacroix

Gilles Fransolet - Steve Pinchart

Secrétaires locaux
slecoloamay@gmail.com

**AMAY
PLUS**

LA FORCE DE NOS IDÉES

**LES PENSIONNÉS DU SECTEUR PUBLIC
POUR CAUSE D'INAPTITUDE PHYSIQUE
QUI CUMULENT UN REVENU DE REMPLACEMENT
ET UNE RETRAITE VONT POUVOIR
CUMULER LES DEUX ET NE DEVRONT RIEN
REMBOURSER.**

En 2013, le Gouvernement Di Rupo votait une loi interdisant le cumul entre pension du secteur public et revenus de remplacement, imposant ainsi un choix à de nombreux pensionnés de notre pays. De plus, les pensionnés concernés devaient rembourser les montants perçus durant l'année 2014.

Pour l'actuel ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, « le Gouvernement Di Rupo n'a visiblement pas pris en compte le cas particulier des pensionnés pour inaptitude physique, qui ont une toute petite pension et qui doivent pouvoir cumuler ».

C'est dans ce contexte, que Daniel Bacquelaine a décidé de lever la suspension du versement de ces pensions afin de répondre à ce qui a suscité un réel problème social. Pour le Ministre des Pensions : « ces pensionnés ne devront ainsi plus choisir entre les deux ».

De plus, les pensionnés ayant déjà remboursé leurs pensions perçues en 2014 seront remboursés à leur tour.

«Etre libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres».

Cet extrait de l'autobiographie de Nelson MANDELA « Un long chemin vers la liberté » illustre plus que jamais aujourd'hui l'intérêt permanent que nous devons porter à la défense de la démocratie et de la liberté d'expression sans omettre la défense de la solidarité et la lutte contre l'oppression des plus faibles ...

Benoît TILMAN

AMAY.PLUS (MR)

be.tilman@skynet.be

PS

**CHÈRES AMAYTOISES
CHERS AMAYTOIS,**

Extraits de quelques interventions du dernier conseil du 28 janvier.

Sur la réforme des Services d'incendie.

En ce qui concerne notre commune la nouvelle zone de secours entrera en fonction à partir du 01 juillet, notre conseiller Marc Plomteux est notamment intervenu pour insister, que malgré la réforme, il faut absolument faire une réflexion sur le délai d'intervention et sur le statut du volontaire ou professionnel des pompiers.

Avant la mise en place de la zone, il reste encore beaucoup d'incertitudes pour les pompiers et les citoyens.

Sur l'achat groupé de matériel.

Toujours via Marc Plomteux, notre groupe souhaitait interroger le Collège pour que l'acquisition du désherbeur à mousse puisse faire l'objet d'un achat groupé avec d'autres communes (option non retenue par la majorité) en vue de réduire les coûts d'achat de cette machine.

Sur l'achat du podium.

Via notre conseiller Marc Delizée, notre groupe a voté contre ce point, en effet une dépense de 58.000 € n'est pas justifiée à l'heure où on demande beaucoup d'efforts budgétaires tant à l'ensemble des partenaires de la commune qu'au citoyen.

Sécurité bâtiments communaux

A la suite de l'incident à l'église de Flône, Marc Delizée a interrogé le Collège si l'ensemble des bâtiments communaux (école, salles, administration, églises....) étaient en conformité avec la législation en vigueur en ce qui concerne la détection (gaz, monoxyde de carbone, incendie ...)

Le Collège confirme que l'ensemble des bâtiments est en conformité.

Angelo Ianiero

JOURNÉE PORTE OUVERTE À LA STATION D'ÉPURATION D'AMAY

Dimanche 22 mars, de 10h à 17h, venez découvrir les installations de la station d'épuration d'Amay. Elle traite les eaux usées de tout ou partie des entités d'Amay, Engis, Huy, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Wanze. Elle est également conçue pour recevoir et traiter des matières de vidange de fosses septiques (M.V.F.S.).

Tout au long de cette journée, **des visites guidées** seront organisées par des agents de l'AIDE (dernières visites à 16h) afin de

vous expliquer le fonctionnement et le rôle primordial d'une station d'épuration.

Vous pourrez également découvrir les enjeux et techniques qui se trouvent derrière le simple geste de tourner le robinet. L'équipe du Contrat Rivière Meuse Aval accueillera les enfants pour une sensibilisation sur la thématique de l'eau.

Ne manquez pas cet événement !

Adresse du jour : rue du Nord Belge, 20 - 4540 Amay.



© Editions de l'Avenir

CONCOURS - Gagnez un petit-déjeuner/pique-nique géant

Notre Commune participe à une **action**, organisée par Recupel, visant à collecter et recycler un maximum d'appareils électro et de piles, usagés ou non utilisés. Ce faisant, Amay a la possibilité de remporter un petit-déjeuner/pique-nique gratuit pour tous les Amaytois(es).

En plus, c'est une occasion unique de vous débarrasser de votre électro usagé, d'appareils que vous n'utilisez plus et de piles qui prennent la poussière dans vos armoires, au grenier, dans votre abri de jardin ou au garage.

Quels appareils peut-on ramener et comment y participer ? Un appareil électro est

en principe muni d'une prise, d'un cordon électrique et/ou fonctionne sur piles. Les périphériques tels que souris d'ordinateur ou commande à distance en font également partie.

Il suffit simplement de collecter le plus possible de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de les déposer dans un point de collecte Recupel à Amay.



Vous pouvez rapporter vos appareils électro usagés (petits et grands) dans un parc à conteneurs proche de chez vous (Recyparc). Vous pouvez aussi déposer gratuitement de petits appareils électro d'une taille maximale de 25 cm (foreuse, mixeur, GSM, console de jeu ...) dans

les box de collecte Recupel pratiques 'petit électro', que vous trouverez dans les magasins d'électro participants. Ceux-ci reprendront également vos grands appareils (frigo, machine à laver, TV ...) à l'achat d'un nouvel appareil de même type. Enfin, vous avez aussi la possibilité de rapporter vos appareils en état de marche que vous n'utilisez plus dans un centre de réutilisation.

Un petit-déjeuner/pique-nique géant sera offert aux habitants de la commune qui aura collecté, à la fin de l'action, le plus de kilos par habitant. Intéressé(e) ? Rapportez, **entre le 20 et le 28 mars 2015**, le plus possible d'appareils usagés.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service Environnement au 085/316.615 ou par mail : environnement@amay.be ou consultez le site www.recyclonsensemble.be.

Agenda

Lundi 2 mars	Date limite d'envoi de candidatures pour les plaines cfr. p 2
Samedi 7 au dimanche 8 mars	Opération Arc-en-ciel - plus d'infos cfr. www.amay.be
Du vendredi 20 au samedi 28 mars	Concours Recupel cfr. p 8
Du vendredi 20 au lundi 30 mars	Semaine sans pesticides cfr. p 6
Samedi 21 mars	Nouvel an poétique (dès 15h30 à la Maison de la Poésie)
Dimanche 22 mars	Journée porte ouverte à la station d'épuration d'Amay cfr. p 8

Pour l'agenda des manifestations culturelles et de la vie associative, n'oubliez pas de consulter **"Rendez-vous"**, le journal bimestriel du Centre culturel d'Amay (☎ 085 31 24 46) ainsi que le **calendrier d'Intradel**.

Infor'Ama | Mars 2015
Mensuel d'informations de la Commune d'Amay
Editeur Responsable : le Collège communal

Distribué par points de dépôt dès la première semaine de chaque mois (sauf juillet / août).

En PDF via le site www.amay.be ou par mail sur demande à office.tourisme@amay.be | Rue Gaston Grégoire, 6 | ☎ 085 31 44 48

Un passé plein d'avenir... **AMAY**